



# Cercle d'Échecs de Nantes

Association sportive membre de la Fédération Française d'Échecs

## 24<sup>ème</sup> OPEN ARNOUS DE RIVIERE RÈGLEMENT DU TOURNOI

### Article 1 : Le tournoi

Le Cercle d'Échecs de Nantes organise le lundi 13 avril 2020, le 24<sup>e</sup> Open Rapide Arnous de Rivière qui comporte :

- Un tournoi A pour tous les licenciés
- Un tournoi B réservé aux jeunes jusqu'à minimales ayant un ELO rapide inférieur ou égal à 1300.

### Article 2 : Règles du tournoi

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. L'article A4 sera appliqué pour cette compétition.

Les appariements se font au système suisse intégral (aucune protection de club ou de famille). Si la disparité du classement ELO est importante, l'organisatrice se réserve le droit de décider le jour même de faire un appariement accéléré, dit « appariement Haley », pour les 2 premières rondes.

Le tournoi étant homologué par la FFE, la possession d'une licence A ou B valide est obligatoire.

### Article 3 : Rondes et annonce du résultat des rondes

Le tournoi A se jouera en 8 rondes. Chaque joueur disposera de 12mn + 3s par coup pour jouer sa partie. Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie. En cas d'égalité, le conducteur des Blancs apporte ce résultat. Si aucun résultat n'a été communiqué à l'arbitre 5mn après la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double forfait.

Le tournoi B se jouera en 8 rondes. Chaque joueur disposera de 15mn pour jouer sa partie. Un arbitre adjoint ou une personne déléguée est chargée d'apporter les résultats à l'arbitre principal du tournoi.

### Article 4 : Horaire

Les rondes démarreront aux heures suivantes :

- Ronde 1 à 10h00 ;
- Ronde 2 à 10h45 ;
- Ronde 3 à 11h30 ;
- Ronde 4 à 12h15 ;
- Ronde 5 à 14h00 ;
- Ronde 6 à 14h45 ;
- Ronde 7 à 15h30 ;
- Ronde 8 à 16h15 ;

La remise des prix est prévue à partir de 17h15.

### Article 5 : Montant de l'inscription

Les droits d'inscription au tournoi A sont de 12€00 pour les adultes et 6€00 pour les jeunes (juniors inclus). Ce droit d'inscription passe respectivement à 16€00 et 8€00 pour toute inscription sur place.

L'inscription au tournoi B est gratuite.

### Article 6 : Appariements

L'ELO rapide est pris en compte pour l'appariement des joueurs et l'attribution des prix.

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription avant 9h30. Tout joueur s'inscrivant entre 9h30 et 10h00 ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte après le démarrage du tournoi (10h00).

## Article 7 : Départage

Les départages suivants seront appliqués dans l'ordre :

1. Buchholz tronqué,
2. Buchholz,
3. Performance.

## Article 8 : Prix

Le tournoi A est doté de 1 200,00€ de prix – non cumulables – dont l'ordre d'attribution, à partir du classement final, est le suivant :

1. Prix de 500,00€ attribué au 1er du tournoi ;
2. Prix de 300,00€ attribué au 2ème du tournoi ;
3. Prix de 150,00€ attribué au 3ème du tournoi ;
4. Prix de 50,00€ attribué au 1er ELO inférieur ou égal à 2000 supérieur à 1600 ;
5. Prix de 50,00€ attribué au 1er ELO inférieur ou égal à 1600 ;
6. Prix de 50,00€ attribué au 1er Jeune ;
7. Prix de 50,00€ attribué à la 1ère Féminine ;
8. Prix de 50,00€ attribué au 1er Vétéran ;

Lorsqu'un joueur a déjà obtenu un prix, il laisse sa place au joueur suivant de la même catégorie.

Les prix sont remis en mains propres aux lauréats au cours de la cérémonie finale. Tout lauréat absent à la remise des prix perd le droit à son prix ; ce prix ne sera pas attribué.

## Article 9 : Direction du tournoi

L'organisatrice est Madame Sophie LASNE, Présidente du Cercle d'Échecs de Nantes et l'arbitre principal est Monsieur Alain JOVELIN (AFO2 – licence A50565).

## Article 10 : Aire de jeux

Dans l'aire de jeu est constituée de la salle où se déroulent les parties. Il y est formellement interdit de fumer, de converser et de consommer. Les repas et consommations doivent se prendre dans les espaces réservés à cet usage.

Il est interdit de faire usage de matériel électronique durant toute la durée du tournoi. Tout joueur qui prend en main son téléphone ou dont le téléphone sonne en cours de partie est déclaré perdant.

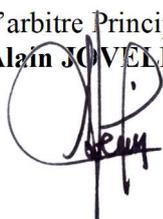
## Article 11 : Sanctions

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

L'arbitre principal signalera tout manquement grave aux règles à la FFE pour des suites éventuelles.

L'arbitre Principal  
Alain JOVELIN



L'Organisatrice, Présidente du C.E.N.  
Sophie LASNE

